Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_097-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/097 **Séance du 21 mai 2026** Feuillet *n° 109*

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Jean-René BEASSE, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, M. Julien LEVERGNEUX, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY (représentée par Mme Karine SECHE), Mme Pauline GUENERON (représentée par M. Paul SALARDAINE), M. Jean-Marc BERTIN, (représenté par M. Julien LEVERGNEUX), M. Sébastien HERTEL (représenté par M. Jean-Marie GAZENGEL).

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérôme DOLBOIS

7.1 : Finances locales – Décisions budgétaires
Décision modificative n°1 du budget annexe « Energie Photovoltaïque »

M. Jean-René BÉASSE rappelle à l'assemblée que par la délibération n° 2026/032 du 12 mars 2026, le Conseil municipal avait approuvé l'affectation du résultat 2025 du budget annexe « Energie Photovoltaïque ».

Par courrier en date du 14 avril 2026, la Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté, dans le cadre de sa mission de contrôle budgétaire et de légalité a sollicité une modification de cette affectation du résultat 2025 de ce budget afin de tenir compte des restes à réaliser.

Suite à cette modification du résultat 2025, Il est nécessaire de prendre une décision modificative pour corriger ces éléments sur le Budget Primitif 2026

Il est précisé que cette décision modificative n'impacte pas l'équilibre général des sections d'investissement et de fonctionnement.

Il est ainsi proposé d'approuver la nouvelle décision modificative n°1 du budget annexe « Energie Photovoltaïque» qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chap	Art		BP	DM	BP + DM
011		Charges à caractère général	4 450,00 €	13 149,83 €	17 599,83 €
66		Charges financières	600,00 €		600,00 €
023		Virement à la section de fonctionnement	70 303,54 €	- 13 149,83 €	57 153,71 €
042		Opération d'ordre entre sections	10 000,00 €		10 000,00 €
		TOTAL DEPENSES	**85 353,54 €**	**- €**	**85 353,54 €**
RECETTES					
Chap	Art		BP	DM	BP + DM
70		Produits des services, du domaine	31 949,83 €	10 150,00 €	42 099,83 €
002		Résultat de fonctionnement reporté	53 403,71 €	- 10 150,00 €	43 253,71 €
		TOTAL RECETTES	**85 353,54 €**	**- €**	**85 353,54 €**

INVESTISSEMENT					
RECETTES					
Chap	Art		BP	DM	BP + DM
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		13 149,83 €	13 149,83 €
021		Virement de la section de fonctionnement	70 303,54 €	- 13 149,83 €	57 153,71 €
040		Opération d'ordre entre sections	10 000,00 €		10 000,00 €
		TOTAL RECETTES	**80 303,54 €**	**- €**	**80 303,54 €**

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260521-DELIB2026_097-DE

- Vu la délibération n°2026/032 du 12 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le résultat 2025 du budget annexe « Energie Photovoltaïque » ;
- Considérant la nécessité de procéder à des opérations budgétaires afin d'équilibrer les sections d'investissement et de fonctionnement,
- Considérant que cette décision modificative n°1 n'impacte pas les équilibres budgétaires.

- **APPROUVE** à l'unanimité la proposition de décision modificative n°1 du Budget annexe « Energie Photovoltaïque » telle que présentée ci-avant.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance,
Jérôme DOLBOIS